**DAEJ n°71**

**Du 7 avril 2020**

**Covid-19 (Coronavirus)**

**La plateforme e-btp :**

**des solutions numériques pour vous accompagner pendant la crise**

Votre entreprise doit adapter ses méthodes de travail suite au confinement ?

Pour vous accompagner dans la mise en place de vos nouvelles pratiques, pensez à la plateforme e-btp qui propose des services pour soutenir les entrepreneurs et artisans du BTP dans la gestion de leur structure. Leur offre comprend notamment l’envoi de lettres recommandées électroniques, l’utilisation d’un parapheur électronique, la commande d’un certificat électronique, le transfert et la synchronisation de fichiers ainsi que des services de groupement d’achat.

Pour pouvoir bénéficier des offres d’e-btp, [inscrivez-vous gratuitement ici.](https://www.e-btp.fr/inscription)

L’équipe e-btp est disponible au 01 40 69 58 03 et par email via l’adresse contact@e-btp.fr

**La lettre recommandée électronique**

Grâce à l’offre d’AR24, disponible sur la plateforme e-btp, il est possible d’adresser vos lettres recommandées par envoi électronique, sans vous déplacer, à un tarif réduit (à partir de 2,49 € ht/envoi). L’envoi électronique a la même valeur juridique qu’un envoi papier.

Pour bénéficier de ce service, [cliquez-ici](https://www.e-btp.fr/administratif/ar24).

**La gestion des processus de signature avec différents acteurs**

La plateforme e-btp met à la disposition des entreprises du BTP la solution eDocParaph, pour valider et signer tous les documents qui engagent l’entreprise (devis, commandes, factures, contrats…). Cet outil permet de faire circuler virtuellement des documents entre différentes personnes, entités ou services pour une validation et/ou signature électronique. Le tarif est attractif (à partir de 0,25 € par signature).

Pour bénéficier de ce service, [cliquez ici](https://www.e-btp.fr/administratif/edoc).

**Le certificat de signature électronique**

E-btp, en partenariat avec CerteEurope, propose un service pour la commande de certificat électronique, équivalent numérique de la signature manuscrite (tarifs : à partir de 185 € HT pour 3 ans). Pour rappel, la signature électronique est indispensable dans les marchés publics.

Attention, pendant la durée du confinement, la FFB Grand Paris n’assure plus le service de livraison. Il est toutefois possible de demander la livraison directe dans l’entreprise pour un coût supplémentaire de 99 € HT.

Pour bénéficier de ce service, [cliquez ici](https://www.e-btp.fr/administratif/edoc).

**Le transfert et la synchronisation de fichiers**

Postfiles est une solution de transfert et de synchronisation de fichiers en ligne qui vous permet d’accéder à vos documents partout et de partager vos fichiers de manière sécurisée avec vos collaborateurs, fournisseurs et clients (tarif mensuel : à partir de 8€ HT par utilisateur).

Pour bénéficier de ce service, [cliquez ici](https://www.e-btp.fr/administratif/edoc).

**Le groupement d’achat**

Le service Avantage e-btp est un groupement d'achat dédié au BTP qui permet de mutualiser les achats des entreprises (tarif annuel : à partir de 10 € HT par personne selon l’effectif salarié de l’entreprise).

Parmi les fournisseurs spécialisés, vous trouverez :

* **Lyreco – Fournitures et services généraux**

Lyreco propose notamment la location d’une borne personnalisable de gel hydro-alcoolique en usage illimité. Cette solution est particulièrement adaptée pour les gros chantiers.

* **Octopost – Traitement du courrier**

OctoPost est une plateforme en ligne dans laquelle l’entreprise peut déposer tous ses courriers (à l’unité ou en masse). Octopost se charge ensuite de faire l’impression, la mise sous pli, l’affranchissement et la remise en poste. Vous pouvez alors suivre le statut de chacun de vos courriers en ligne.

Pour bénéficier du service de groupe d’achat d’e-btp, [cliquez ici](https://www.e-btp.fr/achat/avantages-e-btp).

**Contact** : Assistance juridique – 01 40 55 10 71